

DEREK PRINCE
MINISTRIES INTERNATIONAL

Méditation

Satisfaire aux revendications

Par le sang de Jésus, tous mes péchés sont pardonnés.



Jour 16/365

Proclamer la parole de Dieu
Par Derek Prince

Si tous nos péchés sont pardonnés, nous avons la rédemption de plein droit. Mais s'il reste dans notre vie un quelconque péché non confessé, et donc non pardonné, le plein droit ne nous sera pas accordé légalement dans ce domaine. Satan peut toujours revendiquer ce terrain particulier. J'ai pu en observer la preuve de nombreuses fois lors de mon ministère de délivrance. Si satan a une quelconque revendication, il ne la lâchera pas. Vous pourrez lui hurler à la face ou bien jeûner pendant une semaine, vous ne changerez pas la situation, parce qu'il sait qu'il a légalement droit à sa revendication et que celle-ci n'a pas encore été satisfaite.

Une autre façon de conférer à satan un droit légal de revendication sur nos vies est le non-pardon. Jésus enseigne que Dieu nous pardonne dans l'exacte mesure où nous pardonnons aux autres. Nous devons prier :

> « Pardonne-nous nos offenses [nos péchés], Comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés [ceux qui ont péché contre nous] » (Matthieu 6:12).

Nous n'avons pas le droit de réclamer à Dieu le pardon au-delà de la mesure dans laquelle nous pardonnons aux autres (voir versets 14-15). C'est pourquoi, dans la mesure où il existe des personnes auxquelles nous n'avons pas pardonné, Dieu ne nous pardonne pas non plus. En d'autres termes, toute zone de non-pardon dans notre vie est une zone que satan peut toujours légalement revendiquer. Vous pourrez faire ce que vous voudrez, vous ne pourrez le déloger avant d'avoir pardonné ceux à qui vous devez pardonner.

© 2008 - Derek Prince Ministries France

Méditation ★

Transcription: WD-B097-016-FRA
Dernière mise à jour: 16 Sept 2026
Site web: Derekprince.com/fr/resources

